



Héritage illégalement séparé

Par Pascaline

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation assez étrange et je vous remercie d'avance de l'aide que vous m'apporterez.

Les faits sont les suivants : une de mes tantes est décédée sans laisser d'héritiers. Son conjoint, quant lui, avait des enfants avec une autre femme (ce qu'elle a appris quelques jours après la mort de son époux).

Elle avait un frère et trois soeurs.

Le notaire avait contacté ma mère pour l'informer de ses droits à la succession (vu que mon père, frère de ma tante, est décédé).

Puis nous n'avons plus eu de nouvelle (je crois que cela fera bientôt dix ans).

J'ai appris que tous mes cousins et cousines avaient hérité de ma tante qui avait beaucoup de biens (vu que deux des trois soeurs sont décédés).

Ainsi, je ne comprends pas la raison pour laquelle la part d'héritage qui revenait en principe à mon père n'a pas été donné à ma mère ou aux ayants droit.

Pourriez-vous m'indiquer quels sont mes droits et de quelle manière je peux agir, vu que cela fera bientôt dix ans.

J'ai pensé écrire au notaire mais je ne sais pas ce qu'il faut écrire.

Merci d'avance pour votre aide.